

# LE M@G<sub>N°</sub>19

AVRIL 2019

VOTRE M@GAZINE D'INFORMATION MUTUALISTE

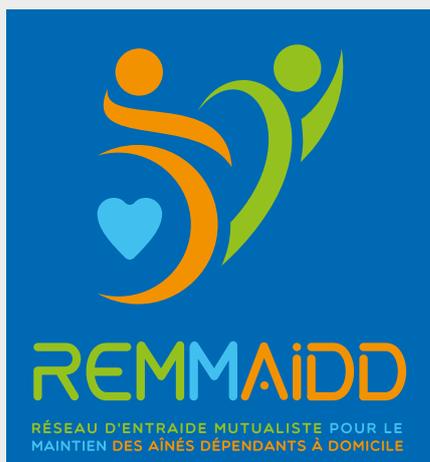
## MUTUELLE EN DANGER

Attaques ciblées contre  
notre modèle solidaire



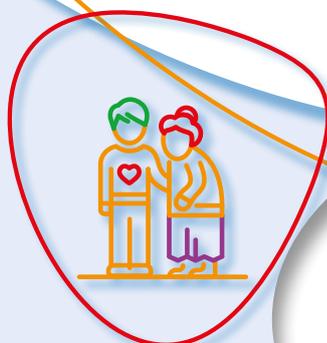
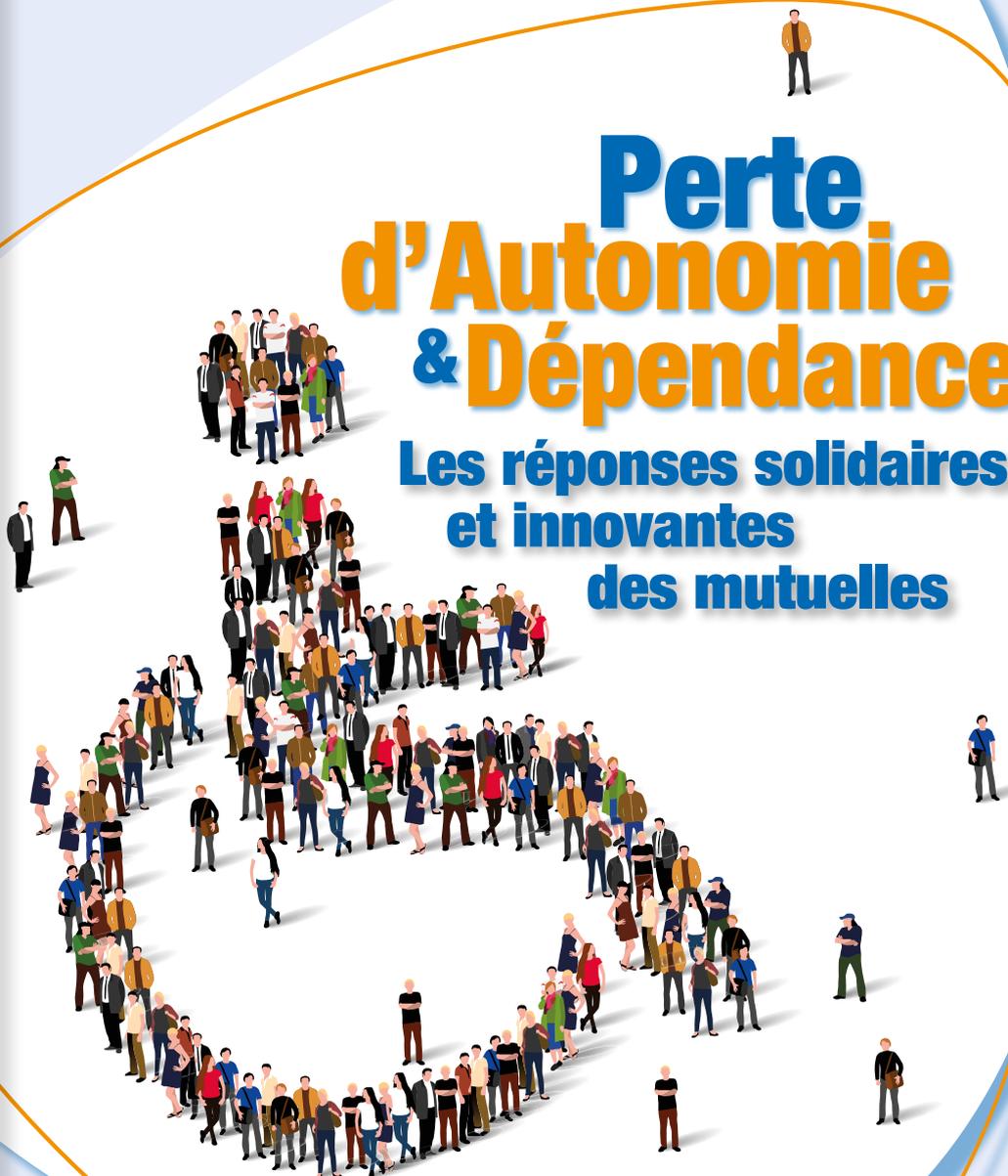
### REMAÏDD

La réponse solidaire à la perte  
d'autonomie



## Perte d'Autonomie & Dépendance

Les réponses solidaires  
et innovantes  
des mutuelles



MUTUELLE M.M.H

## ACTU >

### 3 INFOS MUTUELLE

> Une mutuelle solidaire pour la commune de Brie-Comte-Robert

## DOSSIER SANTÉ > 4/5

## INFO SANTÉ/SOCIAL >

### 6 REMMAÏDD : LA RÉPONSE MUTUALISTE À LA DÉPENDANCE ET À LA PERTE D'AUTONOMIE.

## INFO SANTÉ >

### 7 VOTRE ENFANT RÉAGIT-IL COMME LES AUTRES ?

## INFO SOCIAL >

### 8 LE MODÈLE SOLIDAIRE, VICTIME D'ATTAQUES CIBLÉES

## BRÈVES SANTÉ >

### 9

- > 1,6 millions de fumeurs en moins en France depuis 2016.
- > Age et vision : un nouveau rôle pour la rétine !
- > Pollens.fr, le site qui vous informe en temps réel de l'arrivée des pollens

## PRESTATIONS MMH >

### 10/11 RESTE A CHARGE ZERO : CE QUI VA CHANGER

- > Audioprothèses
- > Optique
- > Dentaire

JACKY MUSELLI

> Président de la MMH



## #ÉDITO

Chères adhérentes, chers adhérents,

Dans ce troisième numéro de votre magazine, vous trouverez des articles divers et variés avec notamment une information synthétique sur la mise en place du reste à charge zéro, aussi dénommé 100% santé par le gouvernement. Vous pourrez lire aussi un compte rendu de l'action menée par votre Mutuelle, pour la mise en place d'une mutuelle communale, à destination des habitants de Brie-Comte-Robert

Je sais que vous appréciez particulièrement notre revue car beaucoup d'entre vous nous l'ont fait savoir. Nous continuerons toujours à essayer de vous satisfaire et de vous apporter le plus d'informations possibles.

Concernant le reste à charge zéro, cette avancée sociale considérable malgré le scepticisme de beaucoup de personnes, se met lentement en place. Les décrets sont là. Les applications, les dates, les moyens, la logistique de cette réforme arrivent dans leur configuration finale. L'aboutissement, avec l'entrée en vigueur des prothèses auditives, sera mise en application au 01 janvier 2021.

La Mutualité est attachée à cette réforme. Votre Mutuelle y croit fortement et mettra tout en œuvre pour la réussir pour vous et avec vous.

Il va sans dire que l'impact financier sera plus important pour la MMH, car vous n'ignorez pas que notre population est, en grande partie, composée de seniors dont les besoins, à leur corps défendant, sont plus importants. Nous mesurerons ces dépenses supplémentaires sur plusieurs résultats d'exercices.

Nous ferons tout pour que cette mise en œuvre de bien-être et de gain de pouvoir d'achat ne soit pas synonyme de surcoût financier pour vous, adhérents.

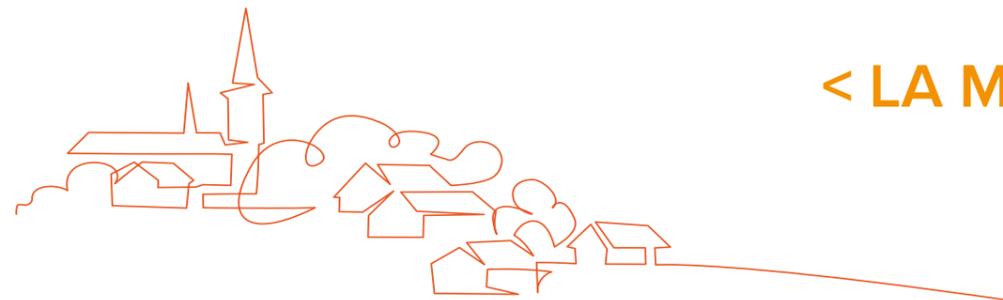
Quant au développement de la MMH, toujours en recherche d'adhérents, il se poursuit et nous donne de bons résultats.

Je vous laisse donc à la lecture de votre magazine santé et vous dit à très bientôt.

Directeur de la publication : Jacky Muselli  
Rédacteur en chef : Christelle Trintignac  
Conception, création : Olivier Hochart  
Crédit-photos : Shutterstock  
Impression : CIA Bourgogne

Imprimé à : 2 500 ex  
Diffusé à : 2 200 ex  
Périodicité : semestrielle  
ISSN : en cours

Votre Mutuelle utilise du papier recyclé pour imprimer son magazine



## UNE MUTUELLE SOLIDAIRE POUR LA COMMUNE DE BRIE-COMTE-ROBERT



Votre mutuelle est fière de compter parmi ses nouveaux adhérents, les habitants de la commune de Brie-Comte-Robert.

Pour les années 2018 et 2019, votre mutuelle s'est lancé dans le développement de son activité auprès des entreprises (TPE et PME) mais aussi auprès des communes avec « les mutuelles de village ».



Ce concept a séduit la municipalité de Brie-Comte-Robert, en Seine-et-Marne. La ville a pris différentes initiatives pour faire face aux difficultés d'accès aux soins parmi lesquelles la négociation d'une mutuelle pour ses administrés.

MMH a pu jouer son rôle de proximité en réalisant des permanences pour conseiller les Briards au sujet de leur complémentaire santé. Cette mutuelle est accessible depuis Septembre 2018, à tous les résidents de la commune. A ce jour, 185 habitants sont protégés via ce dispositif et de nouvelles adhésions sont à venir courant de l'année.

Votre mutuelle poursuivra sur les années à venir son objectif de développement afin d'augmenter la population adhérente.

**N'hésitez pas à en parler à vos élus, et nous sommes à leur disposition pour échanger sur ce sujet.**

# RETOUR SUR LA 3<sup>ÈME</sup> EDITION DE LA SEMAINE DE LA MUTUALITÉ



Le jeudi 14 mars clôturait cette 3<sup>ème</sup> édition de la Semaine de la Mutualité, organisée par la Fédération Diversité et Proximité Mutualiste (FDPM et ADPM). Saluée par la presse spécialisée pour sa pertinence par rapport au projet de Loi sur le financement de la dépendance voulu par le Président de la République, cette journée avait pour objectif de présenter aux décideurs mutualistes, un panel d'alternatives au placement en EHPAD afin qu'ils puissent proposer à terme à leurs adhérents aidants ou en situation de perte d'autonomie, des solutions innovantes, solidaires et au service de l'humain.



Jean-Louis SPAN  
Président de la FDPM



Comme le soulignait Jean-Louis SPAN, Président de la FDPM dans son discours d'ouverture : « Nos Mutuelles sont les véritables artisans des solidarités qui chaque jour, accompagnent leurs adhérents pour faire face aux risques de la vie et en particulier, ceux de la maladie, du handicap et de la vieillesse ». C'est bien dans ce contexte d'une réponse mutualiste à apporter à la dépendance qu'il a souhaité cette journée.

Anne MARION  
Fondatrice du cabinet ACTUARIELLES



En préalable, Anne MARION, fondatrice du cabinet ACTUARIELLES décrit du point de vue assurantiel, ce que représente la dépendance, en précisant bien que son financement sera très compliqué car l'espérance de vie en bonne santé est entre 70 et 72 ans, pour une espérance de vie de 83 ans aujourd'hui alors qu'elle était de 62 ans en 1945, à la création de la Sécu. Pourtant, le seul assureur possible serait la Sécurité Sociale mais il y a fort à parier que le jeu politique dans les prochains mois consistera à faire porter ce risque par les mutuelles.

Isabelle QUENIN  
Journaliste



Le contexte défini, la journaliste Isabelle QUENIN qui a souvent abordé ce thème sur Europe 1, a lancé les débats en évoquant le « tsunami gériatrique » que nous sommes en train de vivre.

## MAINTIEN À DOMICILE, C'EST POSSIBLE

Sur la première table ronde, la solution de viager mutualiste a été présentée par Loredana MAIER, Directrice générale de l'Union Nationale Mutualiste Interprofessionnelle (UNMI), qui a créé un fond entre plusieurs mutuelles afin d'acquérir les logements d'adhérents en situation de dépendance, dans le but de les maintenir dans leur domicile. Ce fut ensuite aux Babayagas, une association de femmes engagées qui ont choisi de s'organiser au sein d'une résidence sociale pour bien vieillir ensemble dans le centre de Montreuil, de présenter les avantages de leur démarche atypique mais aussi d'expliquer certains inconvénients de la vie en communauté. Les Senioriales (filiale du groupe Pierre & Vacances), proposent à leur résidents une approche encore différente de logements adaptés et de services innovants pour une catégorie de personnes qui font le choix de vivre dans ces résidences. Un laboratoire a même été créé pour que les Seniors testent des appareils proposés par les marques et fassent leurs retours afin d'améliorer l'ergonomie des produits. Didier MARCHAND, Président de Santé Mut Roanne est à l'origine d'une belle réussite car il a créé la première résidence pour Seniors mutualistes. Après avoir travaillé avec un panel de ses adhérents, la Mutuelle a recueilli leurs attentes avec le souci de définir un lieu de vie agréable, aux activités adaptées et variées, tout en étant financièrement accessible au plus grand nombre.

Une séquence présentant deux startups qui facilitent le maintien à domicile a été très appréciée par l'assistance. LIBHEROS qui organise les soins à domicile travaille également sur le portage des médicaments et le matériel médical. JIB Smart Home équipe les personnes en perte d'autonomie avec une télécommande adaptée leur permettant de continuer à réaliser des gestes du quotidien, simples mais essentiels, comme par exemple : allumer / éteindre la lumière ou la télévision, ouvrir / fermer les volets, sans l'aide d'une personne.



« Maintien à domicile, c'est possible » avec de gauche à droite : Catherine VIAL et Kirsten EMMANUELSON (Les Babayagas), Isabelle QUENIN (journaliste), Loredana MAIER (UNMI) Didier MARCHAND (Santé Mut Roanne) et Frédéric BROUARD (Les Senioriales).



« En avant les aidants ! » - De gauche à droite PHILIPPE PLOYARD (Directeur général de Veiller sur mes Parents), Brigitte CROFF (Consultante Cabinet BCCA), Isabelle QUENIN (journaliste), Jean-Michel RICARD, (co-fondateur du groupe associatif Siel Bleu) et Véronique CHÂTEL (Rédactrice en chef de la revue « Aider »),

## EN AVANT LES AIDANTS !

La seconde table ronde était dédiée aux aidants. Il est très vite ressorti des échanges, les grandes difficultés que rencontrent les aidants qui vivent des situations très dures allant parfois jusqu'à détruire leur famille. Comme l'a bien résumé Véronique CHÂTEL, rédactrice en chef de la revue « Aider » : « Aider, c'est un métier » et cela ne s'improvise pas mais des solutions existent aussi pour soulager les aidants.

Philippe PLOYARD, Directeur général de Veiller sur mes parents a présenté le service de visite à domicile des personnes âgées que rendent les facteurs qui le souhaitent (et qui veulent s'y former) pour les familles distantes.

Brigitte CROFF du cabinet BCCA insiste sur l'importance que la personne âgée qui a besoin d'un service d'aide à domicile doit être actrice dans son projet individualisé d'aide et d'accompagnement et doit prendre conscience que l'aidant peut mourir avant elle. Brigitte CROFF rappelle que depuis décembre 2015, la loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillessement) prend en considération les aidants en instaurant un droit au répit afin de prévenir leur épuisement.

L'intervention de Jean-Michel RICARD, co-fondateur de Siel Bleu a beaucoup ému l'assistance de par les expériences qu'il a relatées. Depuis 20 ans, les 700 collaborateurs de Siel bleu œuvrent à améliorer la qualité de vie des personnes en perte d'autonomie par une activité physique douce et spécialement adaptée. Siel bleu milite pour faire reconnaître l'activité physique comme une offre thérapeutique à part entière.

En clôture des débats, Jean-Louis SPAN souligne que le rôle des aidants doit être renforcé, reconnu et valorisé car ce sont 11 millions de personnes qui aident au quotidien un proche malade, en situation de handicap ou de dépendance. La valorisation de ce bénévolat est chiffrée à 16 milliards d'euros. Le Président de la FDPM conclut cette journée en rappelant que la Mutualité originelle, celle qui est proche de ses adhérents, ancrée dans les territoires et qui porte les valeurs responsables, solidaires a toujours considéré l'être humain au travers de toute la durée de son existence en organisant les solidarités en conséquence. L'approche solidaire s'interdit de tronçonner la vie pour isoler les risques en fonction de l'âge. La solution à la dépendance ne peut-être une énième taxe imposée à une tranche d'âge, ce qui ne contribuerait qu'à segmenter encore plus les populations. L'organisation des solidarités tout au long de la vie est la seule solution à tout problème de maladie, de handicap et de vieillissement. Cette solution s'appelle MUTUALITÉ.

## FOCUS

**72%**  
des seniors sont propriétaires de leur logement

**94%**  
d'entre eux souhaitent y rester lorsque la perte d'autonomie surviendra

**-40%**  
le maintien à domicile coûte 40% de moins que le placement en institution

**11 MILLIONS**  
d'aidants en France

**16 MILLIARDS €**  
le bénévolat chiffré

**2/3**  
des aidants décèdent avant la personne qu'ils soutiennent

## LA RÉPONSE MUTUALISTE À LA DÉPENDANCE ET À LA PERTE D'AUTONOMIE.



CHRISTOPHE  
BOISSONNADE

> Directeur général de la FDPm  
présente REMMAiDD

La journée de clôture de la 3<sup>ème</sup> Semaine de la Mutualité fut également l'occasion pour la FDPm d'apporter une réponse mutualiste à la dépendance, en présentant pour la première fois et publiquement le projet REMMAiDD. Un concept novateur destiné à améliorer la vie des personnes dépendantes et faciliter celle des aidants.

A l'origine du projet, l'idée était de rapprocher des aînés ayant besoin d'être assistés afin de retarder le plus possible leur placement en institution, mais aussi de lutter contre l'isolement et mutualiser les coûts liés à l'hébergement. Une personne en perte d'autonomie, propriétaire de son logement coûteux à entretenir et souhaitant accueillir une autre personne dans la même situation ou bien qui n'aurait plus la possibilité d'assumer seule les dépenses liées à son habitat auraient tout intérêt à mettre leurs ressources en commun. Il s'agit bien d'entraide et non d'une aide reçue passivement, ce qui du point de vue psychologique est très important car les personnes concernées sont utiles dans le dispositif et placées sur un pied d'égalité.

Il s'est avéré assez vite que le principe de mutualisation et ses avantages pouvaient s'étendre bien au-delà du logement : Travaux d'adaptation du logement, impôts locaux, assurances, fluides (eau, gaz, électricité, télécoms ...), mise en commun de matériel médical et soins à domicile. La réduction du reste à charge considérable pour les personnes dépendantes et trop souvent à la charge de leur famille est bien entendu l'objectif visé par REMMAiDD.

A terme, toute une palette de services certifiés et mutualisés seront proposés sur ce nouveau réseau d'ampleur nationale à vocation locale :

faciliter et organiser les soins à domicile, adapter les logements, développer une offre domotique spécialement étudiée pour répondre aux besoins des personnes en perte d'autonomie, sont autant de solutions actuellement à l'étude avec des startups partenaires de la FDPm pour enrichir l'offre de services du réseau.

### MAIS COMMENT METTRE EN RELATION LES PERSONNES QUI RECHERCHENT UN LOGEMENT ADAPTÉ AVEC CELLES QUI SONT PRÊTES À LES RECEVOIR ?

Concrètement, REMMAiDD va déployer sa propre plateforme numérique sous la forme d'un réseau social privé, réservé aux adhérents mutualistes (la création d'un compte ne pourra se faire que sur demande auprès de votre Mutuelle) parce qu'ils partagent un socle de valeurs communes essentiel à son bon fonctionnement : le mutualisme.

La recherche de « co-habitants » s'effectuera sur le réseau selon des critères géographiques et affinitaires, en fonction du profil des personnes aidées car l'une des principales vocations de REMMAiDD est d'éviter le déracinement des personnes. Le placement en institution étant trop souvent synonyme de soustraction des personnes à leur lieu de vie et de rupture du lien social (voisins, amis, tissu associatif local) avec pour conséquences directes, la perte des repères, des habitudes et l'effondrement psychologique.

Cette plateforme permettra également aux aidants de s'informer sur l'actualité de la dépendance et l'accès aux droits mais aussi de se former et de disposer d'un outil simple pour faciliter la gestion du « foyer dépendant ». REMMAiDD simplifiera la communication entre les familles aidantes, les coordinateurs de vie (nouveau métier d'accompagnant en cours de labellisation) et les soignants en proposant aux aidants un suivi simple et régulier de leur(s) proche(s) aidé(s).

En résumé, le Réseau d'Entraide Mutualiste pour le Maintien des Aînés Dépendants à Domicile est un remède contre le déracinement, l'isolement et la solitude, une solution pour réduire les coûts et un outil pour se tenir informer, se former et soulager les aidants d'une partie de la charge qui leur incombe.

## VOTRE ENFANT RÉAGIT-IL COMME LES AUTRES ?

L'autisme est un trouble neuro-développemental qui affecte la maturation du cerveau de l'enfant. Il touche aujourd'hui **1 enfant sur 100**. Ses manifestations varient considérablement d'un enfant à l'autre. **Savoir reconnaître les premiers signes de l'autisme est primordial pour obtenir un diagnostic et une prise en charge précoce de votre enfant.**

### > Les principaux signes sont les suivants :

- Absence de babillage/gazouillis à 12 mois
- Absence de pointer et de gestes sociaux conventionnels à 12 mois (bye bye, bravo)
- Absence de mots à 16-18 mois
- Absence d'association spontanée de deux mots à 24 mois
- Mouvements inhabituels du corps (par exemple : balancements, battements rapides ou torsions des mains, cognements de la tête ou contorsions du corps tout entier)
- Absence de réactions joyeuses à l'arrivée des parents
- Absence de geste d'anticipation : ne tend pas les bras quand on va le chercher
- Ne répond pas à l'appel de son prénom
- Des difficultés à utiliser les jouets de façon fonctionnelle
- Rareté des imitations (ex. : actions des gens de son entourage)
- Absence de contact visuel et/ou fixation visuelle anormale (ex. : regarder les roues tourner, ventilateur, lumières.etc)
- Perte de compétences langagières ou sociales quel que soit l'âge

**Ces signes doivent attirer votre attention et vous amenez à consulter. Si votre enfant présente un ou plusieurs traits présentés ci-dessus, il n'est pas forcément autiste. Ce n'est qu'un professionnel qui pourra déterminer précisément le diagnostic.**

### > Auprès de qui s'adresser ?

Depuis le 11 février 2019, en cas de suspicion d'autisme chez un enfant, les médecins généralistes et les pédiatres ont la possibilité de réaliser une consultation longue, remboursée 60 euros. Le but est d'accompagner l'enfant et sa famille dans cette démarche diagnostique, de l'orienter au plus vite, si nécessaire, vers une structure capable de réaliser un bilan complet. Pour repérer l'autisme chez **un enfant de moins de 2 ans**, l'outil le plus connu et le plus simple est le test de M-CHAT. Ce test ne saurait en aucun cas se substituer au bilan fonctionnel nécessaire au diagnostic.

**Chez l'enfant de plus de 2 ans :** Pour aider le médecin dans son examen, vous pouvez rassembler toutes les observations possibles sur le « développement particulier » de votre enfant : noter tous les comportements atypiques, récolter les remarques de proches, des observations de professionnels de la petite enfance, des photos ou des vidéos montrant certains signes qu'un médecin, même spécialiste, ne pourrait pas voir en une consultation (regards fuyants, alignement d'objets, crises...). Vous pouvez aussi vous diriger ou demander à votre médecin traitant de vous orienter vers une consultation avec des spécialistes (orthophoniste, psychomotricien, psychologue) qui peuvent repérer plus précisément des particularités de développement.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, il existe un « forfait précoce » qui permet une prise en charge de ces derniers par la Sécurité Sociale et ce, dès l'apparition des premiers troubles chez les enfants de 0 à 6 ans. Concrètement, le médecin qui suspecte un trouble autistique chez un enfant peut orienter les familles vers une plateforme qui les renverra ensuite vers des spécialistes payés par celles-ci.



**Il existe dans chaque région, un Centre de ressources Autisme. Ils ont une mission d'information des familles et de conseil sur les professionnels libéraux ou les équipes spécialisées capables de réaliser un diagnostic conforme aux Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles.**

[www.autismeinfoservice.fr](http://www.autismeinfoservice.fr) et le n° de téléphone : 0800 71 40 40 disponible depuis le 2 avril.

# LE MODÈLE SOLIDAIRE, VICTIME D'ATTAQUES CIBLÉES

**« Saboteurs » ! C'est en ces termes calomnieux qu'Agnès BUZYN, Ministre de la Santé a qualifié les « mutuelles » lorsqu'à sa grande surprise, elle s'est aperçue que les complémentaires santé allaient devoir augmenter leurs tarifs pour absorber la réforme du 100% Santé. A tel point que la Ministre parle même d'instaurer un observatoire\* pour « surveiller les mutuelles ». Une première !**



Ce n'est pourtant pas faute d'avoir été alerté depuis des mois par tous les acteurs de la protection sociale et les économistes de la Santé pour lesquels cette mesure est une aberration.

Dans la foulée, un Sénateur proposait d'imposer une nouvelle taxe sur les contrats santé. Cette proposition n'a fort heureusement pas été retenue par les députés lors du vote du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS).

Ce début d'année ne dénote pas avec l'adoption fin mars par l'Assemblée Nationale de la résiliation infra-annuelle (à tout moment) qui permet à chaque adhérent de résilier sa complémentaire santé à tout moment après la première année échue.

Ajoutez à cela les attaques répétées par presse interposée qui fustige le manque de lisibilité des contrats et les frais de gestion et vous aurez une bonne idée du climat serein dans lequel travaillent vos dirigeants mutualistes depuis quelques mois

Sauf qu'on ne vous dit pas tout. Étrangement, les politiques deviennent amnésiques et les revues de « défense » des consommateurs omettent de rappeler que les mutuelles sont aujourd'hui les « entreprises » les plus imposées en France car on leur a demandé de financer la CMU par une taxe supplémentaire de 13% en plus de la TVA, qu'elles paient sans pouvoir la récupérer comme le ferait n'importe quelle autre société.

A cela s'ajoutent les nouvelles réglementations auxquelles les mutuelles doivent s'adapter (DDA, RGPD, Tiers Payant Généralisable, ...) et pour lesquelles il faut pratiquer des audits internes, former les collaborateurs, adapter les logiciels de gestion et les supports de communication... tout cela a forcément un coût qui impacte directement les frais de gestion des mutuelles. Et plus leur taille est modeste, plus le coût par personne protégée est proportionnellement important.

## JAMAIS LES MUTUELLES N'ONT ÉTÉ À CE POINT LA CIBLE D'ATTAQUES AUSSI VIOLENTES ET COORDONNÉES.

Mais la disparition des mutuelles et de leur modèle solidaire n'est-elle pas la finalité cachée ?

A l'heure où la Sécurité Sociale équilibre ses comptes mais que le budget de l'Etat est toujours déficitaire de plus de 80 milliards d'euros, la solution de facilité pour le pouvoir en place ne serait-elle pas tout simplement de mettre la main sur les réserves des mutuelles ?

Ce n'est pas parce que le budget de l'Etat est en déficit qu'il faut imaginer spolier les mutualistes de ce qui leur appartient, ces réserves constituées génération après génération pour affronter le risque de la maladie d'une part mais aussi plus récemment, de répondre aux règles de solvabilité imposées par l'Europe.

Dans le climat social difficile que notre pays traverse, l'exécutif, sourd aux recommandations des experts, s'emploie sans faire preuve du moindre respect pour les mutualistes à défaire un modèle solidaire qui a pourtant fait ses preuves depuis plus de 70 ans. Étonnant et inquiétant.

*\*Les mutuelles se réservent le droit de créer, elles aussi, un observatoire des déremboursements de médicaments par la Sécurité Sociale qu'elles mettraient en libre consultation sur internet.*

## POLLENS.FR, LE SITE QUI VOUS INFORME EN TEMPS RÉEL DE L'ARRIVÉE DES POLLENS

C'est le printemps mais cela ne rend pas tout le monde heureux ! Si votre nez coule, si vous éternuez, avez les yeux irrités ou déclenchez des crises d'asthme, vous faites certainement partie des 25% de français allergiques aux pollens. Les pollens sont responsables à 50% des gênes respiratoires (10% pour les moisissures et 40% pour les acariens, poils d'animaux et poussières) et l'allergie respiratoire occupe le 4ème rang mondial des maladies chroniques. Le Réseau National de Surveillance Aérobiologique a déployé un réseau de 80 capteurs sur le territoire français qui restitue en temps réel une carte de vigilance. Un bulletin hebdomadaire est diffusé sur le site qui permet aux personnes sensibles d'être alertées des pics de concentration de pollens. Cela leur permet de savoir quand prendre un traitement et quand il faut éviter les sorties en plein air. Chaque personne concernée peut s'inscrire aux alertes qui seront envoyées automatiquement en fonction de son département et des pollens auxquels elle est allergique.

Toutes les informations sur le site internet : [www.pollens.fr](http://www.pollens.fr) et l'application mobile « Pollen » qui fournit une prévision de pollinisation personnalisée à 3 jours et calcule votre niveau d'exposition.



## 1,6 MILLIONS DE FUMEURS EN MOINS EN FRANCE DEPUIS 2016

Les augmentations successives du prix du tabac qui se poursuivront jusqu'en 2020, combinées au remboursement des substituts à la nicotine et aux opérations de prévention et de sensibilisation (images choc sur les paquets et mois sans tabac entre autres) portent leurs fruits car plus d'un million de personnes ont arrêté de fumer en 2017 et 600.000 au cours du premier semestre 2018. Les autorités de santé notent un recul historique du nombre de fumeurs, jamais constaté face à ce fléau qui tue prématurément 78.000 personnes en France chaque année, à cause des cancers et des maladies cardio-vasculaires qu'il provoque. Un point d'attention est à porter sur les jeunes qui ne doivent pas commencer à fumer mais qui restent pourtant une cible privilégiée pour les industriels du tabac. A ce propos, depuis le mois de mars 2019, l'OMS presse les gouvernements à appliquer le plus strictement possible l'interdiction de publicité, de promotion et de sponsoring pour le tabac lors des manifestations sportives, notamment les courses de Formule 1 ou de Moto, qu'ils soient pays hôte ou de retransmission. Tous les organismes sportifs, y compris ceux qui sont responsables des grands prix auto / moto, doivent adopter des politiques antitabac drastiques garantissant des courses sans tabac et le fait qu'aucune activité, aucun participant et aucune équipe ne soient parrainés par des industriels du tabac. Cette pression de l'OMS intervient alors que des cigarettiers ont noué de nouveaux partenariats avec des équipes de sports mécaniques. L'interdiction globale de la publicité en faveur du tabac, de la promotion et du parrainage permet de réduire la consommation de produits du tabac, notamment chez les jeunes.



## AGE ET VISION : UN NOUVEAU RÔLE POUR LA RÉTINE !

La vision décline avec l'âge, mais comment expliquer ce déclin ? Plusieurs facteurs sont en général évoqués, et confirmés par l'expérience. D'une part une altération des qualités optiques de l'œil, avec par exemple l'opacification du cristallin (cataracte) ou une moindre ouverture de la pupille, diminuent la quantité de lumière arrivant sur la rétine. D'autre part, l'efficacité du processus neural qui transforme cette lumière en une image formée dans le cerveau, diminue au cours du vieillissement. Toutefois, une équipe de l'Institut de la vision vient de mettre à jour un mécanisme important impliquant des photorécepteurs (les cellules qui captent la lumière et qui tapissent le fond de la rétine). Ces cellules captent 4 fois moins de photons chez les personnes âgées que chez les plus jeunes. Les scientifiques pensent donc qu'elles deviennent moins efficaces avec l'âge mais doivent valider la cause de cette perte d'absorption avant de rechercher des voies thérapeutiques.

# RESTE À CHARGE ZÉRO : CE QUI VA CHANGER



AU MOIS DE JUIN 2018, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, À L'OCCASION DU CONGRÈS DE LA MUTUALITÉ DE MONTPELLIER, A ANNONCÉ CETTE RÉFORME (100% SANTÉ) PERMETTANT D'OBTENIR UN RESTE À CHARGE ZÉRO SUR LES TROIS POSTES SUIVANTS : OPTIQUE, DENTAIRE ET AUDIOPROTHÈSES.

Cette réforme est inscrite dans la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2019 et entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 avec une mise en place progressive jusqu'en 2021.

Elle prévoit des paniers de soins sans reste à charge qui répondent aux besoins de santé nécessaires, avec une garantie de qualité, «par exemple en termes d'amincissement ou d'antireflet pour les verres, ou, pour les audioprothèses, de discrétion des appareils», a précisé Agnès Buzyn, la ministre des Solidarités et de la Santé.

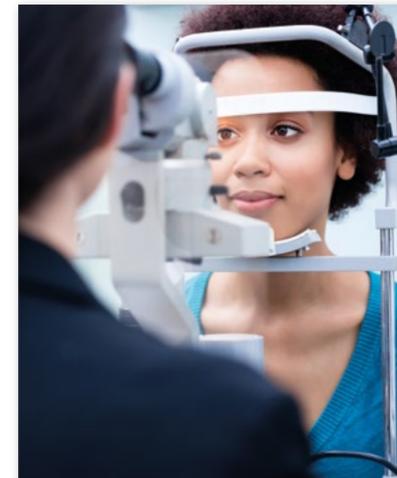
POUR CES TROIS ACTES, LE PROFESSIONNEL DE SANTÉ DEVRA VOUS ADRESSER AU MINIMUM DEUX DEVIS (UN DEVIS PANIER DE SOIN 100% SANTÉ AVEC LEQUEL VOTRE RESTE À CHARGE SERA NUL ET UN DEVIS PANIER DE SOINS LIBRE) ET VOUS ÉCLAIRER SUR LES DIFFÉRENCES ENTRE CES DEUX DEVIS.

## AUDIOPROTHÈSES



- > Entrée en vigueur de la réforme au 1<sup>er</sup> Janvier 2021
- > 2 catégories d'aides auditives. Tous les types d'appareils sont concernés (intra-auriculaire, contour d'oreille...)
  - **Catégorie Classe I** : aides auditives sans reste-à-charge pour le patient
  - **Catégorie Classe II** : aides auditives à prix libres
- > Renouvellement tous les 4 ans

## OPTIQUE



- > Entrée en vigueur de la réforme au 1<sup>er</sup> Janvier 2020
- > 2 catégories d'équipements optiques. Toutes les dioptries sont concernées.
  - **Catégorie Classe A** : Equipement optique sans reste-à-charge pour le patient  
Remboursement monture maximum 30€
  - **Catégorie Classe B** : Equipement optique à prix libres  
Remboursement monture maximum 100€
  - Possibilité de dissocier les deux catégories
- > Avec 3 options incluses : amincissement des verres en fonction du trouble, durcissement des verres pour éviter les rayures et traitement anti-reflet.

## DENTAIRE



- > Entrée en vigueur de la réforme au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 pour les couronnes et bridges.
- > Entrée en vigueur de la réforme au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 pour les dentiers.
- > 3 paniers de soins :
  - **Panier 100% Santé** : Panier sans reste-à-charge pour le patient
  - **Panier maîtrisé** : Panier avec reste-à-charge maîtrisé et des prix limite de vente
  - **Panier à tarifs libres** : Panier avec reste-à-charge en fonction du remboursement de la complémentaire santé
  - Possibilité de dissocier les trois paniers

VOTRE MUTUELLE EST À VOS CÔTÉS POUR VOUS INFORMER SUR CETTE NOUVELLE RÉFORME. N'HÉSITÉZ PAS À NOUS SOLLICITER POUR DES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES AU 01 41 90 12 70.

# LES SERVICES OFFERTS PAR VOTRE MUTUELLE MMH

## VOS DÉCOMPTES EN LIGNE SUR L'INTRANET

Accessible directement à partir du site de notre mutuelle : [www.mutuelle-mmh.fr](http://www.mutuelle-mmh.fr). Une fois sur le site, allez dans l'onglet « nos services » puis « accéder à mon compte » sur la droite de votre écran.

Votre **mutuelle** spécialiste de la **protection santé** pour les **particuliers** et les **entreprises**  
22 rue René Coche 92175 Vanves cedex - [contact@mutuelle-mmh.fr](mailto:contact@mutuelle-mmh.fr)  
**01 41 90 12 70**  
Appelez-nous !

ACCUEIL POURQUOI UNE MUTUELLE ? POUR QUI ? **NOS SERVICES** QUI SOMMES-NOUS ? ACTUALITÉS CONTACTEZ-NOUS

Nos services Accueil / Nos services

Pour connaître les centres de soins mutualistes dans votre département, cliquez sur [mutualite.fr](http://mutualite.fr).  
Pour tout renseignement concernant la Sécurité Sociale, nous vous conseillons le site [ameli.fr](http://ameli.fr).

Une nouvelle prestation Garantie Assistance Santé avec Inter Mutuelle Assistance

**RAPPELZ-MOI**

**Mon dossier en ligne**  
Munissez-vous de votre numéro de Sécurité Sociale et du code confidentiel figurant sur votre dernier décompte.  
**Accéder à mon compte**

### UNE PRESTATION GARANTIE ASSISTANCE SANTÉ Avec IMA, INCLUSE GRATUITEMENT DANS TOUS LES CONTRATS

Il s'agit de la "Garantie Assistance Santé" pour vous accompagner avant, pendant et après une situation difficile. Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter la plaquette sur le site internet de la mutuelle ou contacter le numéro de téléphone dédié au **05 49 76 66 49**.

### PROGRAMME DE PARRAINAGE



Vous appréciez la Mutuelle MMH ?  
Faites-en profiter vos proches, vos amis et bénéficiez d'un mois de cotisation gratuite sur les formules Bronze, Argent et Or !

### ZOOM SUR LA FORMULES JEUNES



A partir de leur 18<sup>ème</sup> anniversaire, vos enfants non scolarisés ne peuvent plus bénéficier de votre couverture santé.  
Aussi, nous leur proposons une couverture individuelle particulièrement attractive, adaptées à leurs besoins et à leurs moyens financiers. Pour plus d'informations n'hésitez pas à nous interroger.



MUTUELLE M.M.H